

APPEL À CANDIDATURES 2022
SOUTIEN A LA PARTICIPATION DES JEUNES CHERCHEURS
DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
A DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES FRANCOPHONES

DOCUMENT DE PRÉSENTATION ET REGLEMENT DE L'APPEL
Appel à candidatures ouvert du 5 avril 2022 au 15 octobre 2022

1. PRESENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des candidatures dans le cadre de l'appel à candidatures pour un Soutien de la part de l'Agence universitaire de la Francophonie à la participation des jeunes chercheurs de l'Europe centrale et orientale à des **manifestations scientifiques francophones organisées en ligne**.

L'appel est composé des documents suivants :

- document de présentation (et annexes), pour référence : <http://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>
- formulaire de candidature, à remplir obligatoirement en ligne (création de compte utilisateur requise) : <https://formulaires.auf.org/>

2. OBJECTIFS

Afin de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager la création de réseaux internationaux francophones de recherche, l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient le développement de la recherche et la valorisation de ses résultats dans un cadre national et international, et l'implication des établissements membres dans ce processus.

Ainsi, l'AUF se propose de :

- accompagner et soutenir les jeunes doctorants et universitaires de la région dans le processus de transformation numérique dans le contexte universitaire
- valoriser et renforcer la science en français
- soutenir les jeunes doctorants et universitaires de la région qui présenteront une contribution scientifique à l'occasion des manifestations scientifiques francophones (congrès, colloques, journées scientifiques, etc.) organisées en ligne.

Cet appel concerne toutes les disciplines. Toutefois, une attention particulière sera accordée aux demandes pour la participation à des manifestations qui portent sur la transformation numérique dans le contexte universitaire où sur des thématiques innovantes, ayant un impact scientifique et/ou social significatif.

Seules les candidatures pour la participation à des manifestations scientifiques organisées en ligne seront éligibles.

3. SOUTIEN DE L'AUF

L'appui de l'AUF portera uniquement sur la prise en charge, **sous forme de remboursement à la base des justificatifs, des frais d'inscription à une manifestation scientifique francophone organisée en ligne** portant sur la transformation numérique dans le contexte universitaire où sur une thématique innovante, ayant un impact scientifique et/ou social significatif.

Les demandes seront retenues à concurrence des financements disponibles.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être complété en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org : *Appel à candidatures 2022 - Soutien à la participation des jeunes chercheurs de l'Europe centrale et orientale à des manifestations scientifiques francophones.*

Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ou électronique ne sera prise en considération.

L'ensemble des candidatures déposées seront traités, dans un premier temps par l'AUF-ECO, sur la base des critères de recevabilité administrative suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas évalué:

- l'établissement de rattachement du/de la candidat(e) est un des établissements de l'Europe centrale et orientale membre de l'AUF
- l'établissement de rattachement du/de la candidat(e) est à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF
- la candidature a été soumise via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis
- la manifestation scientifique pour laquelle le/la candidat(e) demande le soutien de l'AUF est une manifestation scientifique déroulée en ligne entièrement ou partiellement en français
- la communication scientifique du/de la candidat(e) à la manifestation scientifique respective doit être entièrement ou partiellement présentée en français.

Seuls les candidatures qui répondent aux conditions administratives de candidature seront ensuite soumises à une évaluation scientifique par des experts ou la Commission régionale d'Experts économiques et scientifiques - CREES de l'AUF ECO, pour analyser :

- le rayonnement scientifique de la manifestation et sa dimension francophone
- les références scientifiques du/de la candidat(e)
- les objectifs scientifiques à attendre suite à cette participation
- la contribution de cette participation à la construction et à la consolidation du parcours scientifique et professionnel francophone du/de la candidat(e)
- les retombées académiques explicites de cette participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine.

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, l'AUF ECO établira la liste de candidatures à financer ainsi que le budget accordé pour chaque candidat(e).

Conformément aux usages universitaires, les décisions de la CREES sont rendues de façon souveraine.

Seront prioritaires les demandes des universitaires n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien de la part de l'AUF.

Les candidats retenus seront notifiés par courriel à l'initiative de l'AUF en Europe centrale et orientale.

5. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le/la candidat(e) doit :

- être francophone
- justifier du statut d'enseignant/chercheur actif au sein d'un établissement membre de l'AUF en ECO au moment du dépôt du dossier ou être inscrit en doctorat dans un établissement membre de l'AUF en ECO
- déposer sa demande de soutien obligatoirement EN LIGNE à l'adresse <https://formulaires.auf.org/>, accompagnée des documents indiqués à la section 6 du présent règlement
- être accepté(e) avec une communication en français à une manifestation scientifique dont les travaux se déroulent entièrement ou partiellement en français
- justifier de la pertinence scientifique de sa participation, de l'intérêt pour son institution de rattachement et des retombées académiques explicites de sa participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine, et, au sens large, en faveur de la Francophonie universitaire

- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF.

6. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que la plate-forme en ligne : <https://formulaire.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être complet, le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

- attestation d'accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine (Recteur, Vice-recteur, Doyen, Vice-Doyen, etc.), mentionnant le(s) titre(s) et fonction(s) académique(s) du/de la candidat(e)
- attestation du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine (qui se réfère de façon explicite aux retombées académiques de cette participation), mentionnant le(s) titre(s) et fonction(s) académique(s) du/de la candidat(e)
- curriculum vitae actualisé comprenant, notamment, les activités d'enseignement et/ou de recherche des deux dernières années
- copie du plus haut diplôme obtenu (pour les enseignants-chercheurs) / attestation d'inscription en thèse (pour les doctorants)
- description détaillée de la manifestation, avec, obligatoirement, le programme de la manifestation et la liste des membres du comité scientifique
- description détaillée de la contribution apportée par le/la candidat(e) à la manifestation (résumé de la communication, présentation du poster, etc. – maximum 3 pages)
- attestation de l'organisateur de la manifestation mentionnant le titre de la communication acceptée dont la présentation se fera en français
- **justificatif de paiement des frais d'inscription à la manifestation concernée ou les informations concernant le coût prévisionnel.**

Chaque document sera indiqué de la façon suivante : NOM-Prénom-intitulé du document.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites en français.

L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation de la candidature en ligne.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU MOINS UN MOIS AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA MANIFESTATION